

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

**AMENDEMENT**

N° AC45

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,  
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,  
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,  
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,  
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel,  
M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« à destination y compris des métiers du conseil agricole ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES entend faire des métiers du conseil en matière agricole une voie privilégiée de diffusion des pratiques agroécologiques en renforçant la formation des conseillers agricoles.

Le système de conseil agricole renvoie à un réseau regroupant des organismes de conseil habilités par les Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Il est composé d'acteurs publics et privés. En son centre se trouvent les chambres d'agriculture, disposant de près de 6000 conseillers sur l'ensemble du territoire national. Les organismes de conseil habilités dispensent des conseils sur des sujets variés parmi lesquels des sujets réglementaires, la conditionnalité des aides de la PAC, les exigences environnementales dont le verdissement et le maintien de la terre en condition agricole ou l'utilisation et la préservation de la ressource en eau, la promotion des conversions d'exploitation (y compris à l'agriculture biologique) et la diversification des activités, la lutte contre les organismes nuisibles aux cultures, les actions relatives à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité, etc.

Malheureusement, ce secteur tend depuis plusieurs décennies à être de plus en plus libéralisé. Il devient une arène où les organismes de conseils se battent pour l'obtention de subventions ou l'influence sur les normes. Cette tendance néfaste renchérit les coûts, complique l'accès en même temps qu'elle nuit à la qualité de l'information et du conseil prodigué aux agriculteur.ice.s. Une réforme souhaitable du conseil passerait par l'établissement d'un service public vétérinaire et phytosanitaire sur le modèle des centres de santé municipaux, indépendant des lobbys pharmaceutiques, renforçant les approches préventives, les solutions fondées sur la nature et poursuivant un objectif de diminution du recours aux antibiotiques, et permettant aux agriculteurs et agricultrices d'accéder à des soins vétérinaires et à des conseils phytosanitaires de qualité à des tarifs abordables.

Les conseillers agricoles sont des personnels essentiels pour mener la bifurcation écologique des secteurs agricole et agro-alimentaire. Pour qu'ils puissent accompagner de la façon la plus adéquate les agriculteur.ice.s dans leur transition vers des pratiques respectueuses et valorisant la biodiversité, ils doivent eux-mêmes être correctement formés aux enjeux et pratiques de l'agroécologie.

Cette formation est la condition d'une diffusion des innovations et connaissances en matière de valorisation de la biodiversité et de ses liens avec les rendements et la production agricole à destination des professionnels concernés.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NUPES propose d'introduire dans la loi un objectif de formation des conseillers agricoles aux pratiques agroécologiques.